



PROJET
ReLiève
de recyclage
de batteries de
véhicules électriques
à Dunkerque

Concertation préalable
du 26 février au 24 avril 2024

**Cahier
d'acteur**

PROJET ReLieVe

D'USINE DE RECYCLAGE DE BATTERIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES À DUNKERQUE (59)

- **Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?**

Le cahier d'acteur est une des possibilités offertes d'apporter une contribution écrite et argumentée, selon un format spécifique, au projet ReLieVe d'usine de recyclage de batteries de véhicules électriques à Dunkerque (59), dans le cadre de la concertation préalable qui se déroule du 4 mars au 20 avril 2024.

- **Qui peut déposer un cahier d'acteur ?**

La contribution sous la forme d'un cahier d'acteurs doit émaner d'une personne morale : collectivité territoriale, association ou collectif d'associations, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé, etc.

Pour rappel, les personnes physiques ont la possibilité de déposer des contributions et/ou des questions via une rubrique dédiée disponible sur le site internet de la concertation, dans la rubrique **[Je participe](#)**.

- **Quel est le contenu d'un cahier d'acteur ?**

Le cahier d'acteur est une réflexion ou une proposition portant sur le projet ReLieVe, objet de la présente concertation préalable. Il est demandé de présenter un exposé argumenté sur le propos.

Le contenu et la formulation du cahier d'acteur doivent respecter la charte de modération, au même titre que toutes les contributions déposées en ligne : ils ne doivent ni être injurieux ni porter atteinte à une personne physique ou morale. Le contenu d'un cahier d'acteur engage la responsabilité de(s) auteur(s).

- **Sous quelle forme proposer un cahier d'acteur ?**

Le cahier d'acteur est un document dactylographié de 4 pages maximum. Ces 4 pages peuvent être éventuellement complétées d'une annexe comportant cartes, schémas explicatifs, plans ou autres éléments nécessaires à la compréhension du contenu.

Il est obligatoire d'identifier l'organisme émetteur de la contribution. **Un modèle de présentation** est proposé au format Word et disponible en téléchargement sur le site internet de la concertation du projet ou sur demande auprès des porteurs du projet.

[Télécharger le gabarit du cahier d'acteur.](#)

- **Où déposer un cahier d'acteur ?**

Le cahier d'acteur au format PDF peut être déposé sur le site internet de la concertation, dans la rubrique **[Je participe](#)** > « Je dépose un cahier d'acteurs ».

- **Que se passe-t-il une fois le cahier d'acteur déposé ?**

Si après analyse de son contenu, le cahier d'acteur est considéré comme recevable par les porteurs de projet et les garants, il est publié sur le site internet de la concertation. Un courriel est envoyé à l'adresse contact communiquée au moment du dépôt, informant de la publication ou non du cahier d'acteur.

Si l'auteur du cahier d'acteurs le souhaite, une présentation de son cahier d'acteur pourra être faite lors de la réunion publique de restitution, qui se tiendra mardi 16 avril 2024, à 18h à Loon Plage (retrouvez le lieu précis de la réunion sur le site internet de la concertation).

Les cahiers d'acteurs publiés sur le site internet de la concertation et les éventuelles réponses seront portés au bilan de la concertation.